



1. Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage et mise en sécurité de l'aire de passage d'Orthez (autorisation d'étudier la mise en sécurité des bornes électriques).
2. Projet de convention partenariale avec le Département.
3. Réalisation d'une étude de lectorat du magazine par des étudiants de l'Ecole de Commerce de Pau.
4. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen d'une demande d'une commune.
5. Autorisation donnée au Président de vendre aux enchères un véhicule.
6. Questions diverses.

-----

**1. SCHEMA DEPARTEMENTAL POUR L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE ET MISE EN SECURITE DE L'AIRE DE PASSAGE D'ORTHEZ (AUTORISATION D'ETUDIER LA MISE EN SECURITE DES BORNES ELECTRIQUES)**

Un rappel sur l'avancement de la révision du schéma départemental, d'une part, et la gestion actuelle de l'AGP et des problématiques rencontrés, d'autre part, est fait au bureau qui émet un avis favorable à la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière de mise en sécurité des branchements eau/électricité par les services de la CCLO.

**2. PROJET DE CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE DEPARTEMENT**

**Pourquoi ?**

Rechercher de réelles complémentarités dans l'exercice des politiques publiques menées par le Département et l'intercommunalité en faveur :

- du développement du territoire,
- de l'amélioration des services à la population.

**Comment ?**

- Identifier les thématiques d'interventions autour desquelles peuvent être partagés les diagnostics, stratégies et optimisation des interventions respectives,
- Co-construire une convention pour une collaboration du Département et de l'intercommunalité sur les champs d'interventions partagés retenus.

Le bureau émet un avis favorable aux thématiques relatives à l'aménagement numérique du territoire via le Syndicat Mixte « lafibre64 », l'habitat, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, le manger bio/local/labels et territoires, la culture, l'économie et le tourisme proposées dans la convention partenariale avec le Département.

### **3. REALISATION D'UNE ETUDE DE LECTORAT DU MAGAZINE PAR DES ETUDIANTS DE L'ECOLE DE COMMERCE DE PAU**

Le magazine bi-annuel de la CCLO est distribué aujourd'hui dans les 24 000 boîtes aux lettres que compte le territoire. Même si aujourd'hui le numérique se développe, le magazine sous forme papier semble « attendu » par le plus grand nombre. La CCLO souhaite donc s'assurer que son magazine territorial répond au mieux aux attentes et besoins de la population, tant sur le fond, que sur la forme et sur le mode de distribution.

Une étude de lectorat a été confiée à des étudiants de première année de l'école de commerce de Pau du 21 janvier au 9 février 2019. La mission à proprement dite n'est pas rémunérée mais les frais de déplacement engagés par les étudiants sont à la charge de la communauté de communes.

Le bureau émet un avis favorable au remboursement des frais de déplacement aux étudiants dans le cadre de cette mission.

### **4. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN D'UNE DEMANDE D'UNE COMMUNE**

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune de Castétis, pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

### **5. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE VENDRE AUX ENCHERES LE BIEN SUIVANT :**

Le bureau autorise son Président à céder au plus offrant aux enchères en ligne une balayeuse aspiratrice de voirie SEMAT de 2004 dont la valeur finale est susceptible de dépasser le seuil de 4 600 € (mise à prix minimum : 6 500 €).

### **6. QUESTIONS DIVERSES**

- Essai des sirènes d'alerte : information.

*La préfecture organise, le mercredi 6 février 2019 à 12 heures, un exercice départemental afin de tester les sirènes du système d'alerte et d'informations des populations (SAIP). Les maires des communes concernées ont été sollicités pour participer à ce test.*

- Soutien candidature de l'Institut Français du Pétrole Energies Nouvelles à un AAP de l'ADEME.

*Le bureau émet un avis favorable au soutien de la candidature de l'IFPEN à l'AAP de l'ADEME sur la qualité de l'air.*

- Projet de création d'un ensemble commercial à Orthez : porté à connaissance de la décision du comité commerce.

*Avis conforme du bureau.*